



Bruxelles, le 16 septembre 2021
(OR. en)

11930/21

COASI 135	COMPET 640
ASIE 37	EDUC 300
CFSP/PESC 834	RECH 407
WTO 215	CULT 75
TRANS 559	RELEX 776
ENER 386	OCDE 17
ENV 647	CCG 48
CLIMA 246	AVIATION 239
COHAFA 68	FIN 699
DIGIT 126	FISC 144
MARE 23	TOUR 73
COEST 213	MIGR 189
ASEM 10	COVID-19 341
CYBER 238	ATALANTA 15
DEVGEN 154	EUMC 198
SUSTDEV 118	COPS 322
ECOFIN 853	

NOTE DE TRANSMISSION

Origine:	Pour la secrétaire générale de la Commission européenne, Madame Martine DEPREZ, directrice
Date de réception:	16 septembre 2021
Destinataire:	Monsieur Jeppe TRANHOLM-MIKKELSEN, secrétaire général du Conseil de l'Union européenne
N° doc. Cion:	JOIN(2021) 24 final
Objet:	COMMUNICATION CONJOINTE AU PARLEMENT EUROPÉEN ET AU CONSEIL La stratégie de l'UE pour la coopération dans la région indo-pacifique

Les délégations trouveront ci-joint le document JOIN(2021) 24 final.

p.j.: JOIN(2021) 24 final



LE HAUT REPRÉSENTANT DE
L'UNION POUR LES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES ET LA
POLITIQUE DE SÉCURITÉ

Bruxelles, le 16.9.2021
JOIN(2021) 24 final

COMMUNICATION CONJOINTE AU PARLEMENT EUROPÉEN ET AU CONSEIL

La stratégie de l'UE pour la coopération dans la région indo-pacifique

COMMUNICATION CONJOINTE AU PARLEMENT EUROPÉEN ET AU CONSEIL

LA STRATÉGIE DE L'UE POUR LA COOPÉRATION DANS LA RÉGION INDO-PACIFIQUE

INTRODUCTION

La région indo-pacifique, une vaste zone qui s'étend de la côte est de l'Afrique aux États insulaires du Pacifique, revêt pour l'Europe une importance stratégique grandissante. Son poids économique, démographique et politique croissant en fait un acteur essentiel pour façonner l'ordre international et relever les défis mondiaux. **L'UE a l'intention de renforcer ses relations avec la région** afin de mettre en place des partenariats qui consolident l'ordre international fondé sur des règles, répondent aux défis mondiaux et jettent les bases d'une reprise économique rapide, juste et durable créatrice de prospérité à long terme. Ces relations reposeront sur la promotion de la démocratie, de l'état de droit, des droits de l'homme et des engagements pris à l'échelle universelle, tels que le programme à l'horizon 2030 et ses objectifs de développement durable et l'accord de Paris sur le changement climatique.

Sur la base de l'engagement renouvelé des États membres de l'UE à l'égard de la région, inscrit dans les conclusions du Conseil du 19 avril 2021, la présente communication conjointe définit la stratégie de l'UE pour la coopération dans la région indo-pacifique:

- en exposant les raisons pour lesquelles l'UE souhaite renforcer son action dans la région indo-pacifique;
- en présentant les principes directeurs des relations de l'UE avec la région indo-pacifique;
- en décrivant l'approche de l'UE en matière de partenariat et de coopération dans la région; et
- en détaillant la manière dont l'UE s'efforcera de réaliser cette vision en coopération avec ses partenaires.

1. LES RAISONS DE L'UE: UNE BASE SOLIDE EN VUE DE RELATIONS MUTUELLEMENT AVANTAGEUSES

Vu l'interdépendance de leurs économies et les défis mondiaux auxquels elles sont toutes deux confrontées, l'avenir de l'UE et celui de la région indo-pacifique sont inextricablement liés. La région comprend sept membres du G20, à savoir l'Australie, la Chine, l'Inde, l'Indonésie, le Japon, la République d'Afrique du Sud et la République de Corée, ainsi que l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), un partenaire de plus en plus important pour l'UE. Elle abrite trois cinquièmes de la population de la planète, produit 60 % du PIB mondial, contribuait pour deux tiers à la croissance économique mondiale avant la pandémie et se situe à la pointe de l'économie numérique. Les régions ultrapériphériques et les pays et territoires d'outre-mer de l'UE, rattachés par des liens constitutionnels à ses États membres¹, constituent un volet important de l'approche de l'UE à l'égard de la région indo-pacifique.

¹ La Réunion, Mayotte; la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française, les Terres australes et antarctiques françaises, Wallis-et-Futuna.

L'UE et la région indo-pacifique sont des partenaires naturels dans les domaines du commerce et des investissements. L'UE est le premier investisseur et le principal pourvoyeur de coopération au développement dans la région indo-pacifique, ainsi que l'un des plus grands partenaires commerciaux de cette dernière. Ensemble, la région indo-pacifique et l'Europe représentent plus de 70 % du commerce mondial de biens et de services, ainsi que plus de 60 % des flux d'investissements directs étrangers. Les échanges commerciaux entre la région indo-pacifique et l'Europe sont plus importants qu'entre n'importe quelles autres régions géographiques du monde; leur valeur annuelle a atteint 1 500 milliards d'EUR en 2019. La région est la deuxième destination des exportations de l'UE et abrite quatre des dix principaux partenaires commerciaux de l'UE. Elle comporte des **voies navigables majeures** qui revêtent une importance capitale pour les échanges commerciaux de l'UE, dont le détroit de Malacca, la mer de Chine méridionale et le détroit de Bab el-Mandeb.

La région indo-pacifique est à la fois une source importante de défis environnementaux mondiaux et un bénéficiaire potentiel des solutions à ces défis. La part de la région dans les émissions mondiales de dioxyde de carbone est passée de 37 % à 57 % depuis 2000 et la région sera responsable de plus de 70 % de la croissance de la demande planétaire d'énergie d'ici à 2030. Le changement climatique devrait accroître encore les pressions qui pèsent sur la biodiversité marine, les ressources naturelles et les réserves halieutiques, entraînant des changements dans la dynamique des écosystèmes. La région indo-pacifique comprend un certain nombre de zones marines de haute diversité biologique, telles que le Triangle de corail qui abrite 76 % de toutes les espèces de corail et fournit des moyens de subsistance aux 120 millions de personnes qui y vivent. La mer de Chine méridionale représente à elle seule environ 12 % des captures au niveau mondial et accueille plus de la moitié des navires de pêche du monde entier. Par conséquent, la région est essentielle pour atténuer le changement climatique et protéger l'équilibre écologique délicat de notre planète.

Ces dernières années, la **dynamique géopolitique** dans la région indo-pacifique a donné lieu à une **concurrence intense**, y compris à des tensions autour de territoires et de zones maritimes contestés. Un **renforcement** considérable **des capacités militaires**, y compris de la Chine, a été observé: la part de la région indo-pacifique dans les dépenses militaires mondiales est passée de 20 % en 2009 à 28 % en 2019. Les démonstrations de force et les tensions croissantes dans les zones sensibles de la région, comme dans la mer de Chine méridionale et orientale et dans le détroit de Taïwan, pourraient avoir une incidence directe sur la sécurité et la prospérité de l'Europe. Les menaces hybrides, pour la cybersécurité notamment, prennent aussi de l'ampleur.

Les principes démocratiques et les droits de l'homme sont également menacés par les régimes autoritaires de la région, ce qui met en péril la stabilité de cette dernière. De même, les efforts visant à établir, au niveau mondial, des conditions de concurrence équitables fondées sur des règles commerciales transparentes sont de plus en plus sapés par des pratiques commerciales déloyales et des mesures de coercition économique. Ces phénomènes accentuent les tensions dans les chaînes commerciales, d'approvisionnement et de valeur. La pandémie de COVID-19 a mis à l'épreuve la résilience des économies, fait apparaître davantage l'interdépendance des partenaires de l'UE et de la région indo-pacifique et montré que la première comme la seconde tirent une plus grande résilience d'un accès ouvert, diversifié et non faussé aux marchés mondiaux. Enfin, la crise actuelle en Afghanistan prouve également que les événements dans la région ont une incidence directe sur la sécurité de l'Europe.

Compte tenu de ces facteurs, il est essentiel que l'UE **renforce sa coopération avec ses partenaires de la région indo-pacifique**, y compris dans des contextes bilatéraux, régionaux et multilatéraux, et qu'elle promeuve l'ordre international fondé sur des règles, l'accès à des marchés ouverts et un environnement commercial stable. À cette fin, il sera nécessaire de continuer à approfondir et à diversifier les liens en matière de commerce et d'investissements ainsi que la collaboration afin de contribuer à accélérer les transitions écologique et numérique. Ces relations devraient contribuer à renforcer l'influence stratégique et la sécurité de l'Europe et à garantir la résilience de ses chaînes d'approvisionnement.

2. LA VISION DE L'UE: PRINCIPES DES RELATIONS AVEC LES PARTENAIRES DE LA REGION INDO-PACIFIQUE

Les relations de l'UE avec la région indo-pacifique **seront fondées sur des principes et s'inscriront dans la durée**. Elles viseront:

- à consolider et à défendre l'ordre international fondé sur des règles, en promouvant une coopération multilatérale inclusive et efficace, fondée sur des valeurs et des principes communs, y compris la volonté de respecter la démocratie, les droits de l'homme et l'état de droit;
- à promouvoir des conditions de concurrence équitables et un environnement ouvert et juste pour le commerce et les investissements;
- à contribuer à atteindre les objectifs de développement durable (ODD), à lutter contre le changement climatique et la dégradation de l'environnement terrestre et marin et à soutenir un développement socio-économique durable et inclusif;
- à entamer une coopération bilatérale et multilatérale avec les partenaires en vue d'atteindre les objectifs de l'accord de Paris sur le changement climatique et de la convention sur la diversité biologique (CDB);
- à poursuivre la coopération multilatérale et régionale de longue date de l'UE avec les Nations unies et les institutions de Bretton Woods, ainsi qu'avec les organisations régionales telles que l'ASEAN et l'Union africaine dans l'océan Indien occidental;
- à soutenir une élaboration des politiques et une coopération véritablement inclusives, dans le cadre desquelles les avis de la société civile, du secteur privé, des partenaires sociaux et des autres parties prenantes essentielles comptent;
- à établir avec la région des relations commerciales et économiques mutuellement profitables qui favorisent une croissance économique inclusive et la stabilité, ainsi qu'à promouvoir et à faciliter la connectivité;
- à intervenir dans la région en tant que partenaire, dans le cadre de nos efforts visant à sensibiliser à l'incidence des tendances démographiques qui se dessinent au niveau mondial.

L'UE continuera à défendre constamment les **droits de l'homme et la démocratie** et à recourir à tous les outils dont elle dispose, à savoir les dialogues et les consultations politiques et ceux qui sont consacrés aux droits de l'homme, les préférences commerciales et l'intégration des considérations relatives aux droits de l'homme dans l'ensemble de ses politiques et programmes. Elle continuera à utiliser son régime de mesures restrictives (sanctions) contre les personnes, entités et organismes qui sont responsables de graves violations des droits de l'homme ou de graves atteintes à ces droits dans le monde, qui sont impliqués dans de telles violations ou atteintes ou qui y sont associés. Dans les enceintes

internationales, l'UE collaborera avec les partenaires de la région indo-pacifique partageant ses valeurs pour repousser toute initiative portant atteinte aux droits de l'homme inscrits dans le droit international coutumier et dans les instruments internationaux en matière de droits de l'homme.

En priorité, l'UE continuera à soutenir la pleine jouissance par les femmes et les filles de leurs droits fondamentaux et l'égalité entre les hommes et les femmes, en donnant à ces dernières les moyens de participer activement aux processus décisionnels civiques et politiques et en œuvrant à l'élimination de toutes les formes de violence dirigées contre elles. L'UE continuera également à soutenir les mesures visant à lutter contre toutes les formes de discrimination² ainsi que les droits des minorités ethniques et religieuses et à plaider en faveur de l'abolition de la peine de mort, qui est toujours d'actualité dans plusieurs pays de la région indo-pacifique. L'UE promouvra également le travail décent et le respect des normes internationales du travail de l'OIT, en vue d'éliminer le travail des enfants et le travail forcé dans les chaînes d'approvisionnement mondiales.

Enfin, l'UE continuera à promouvoir le respect du droit international humanitaire. Elle continuera à prôner l'accès humanitaire et à apporter une aide vitale aux personnes qui en ont besoin. Elle favorisera des solutions durables aux situations à grande échelle et de longue durée impliquant des réfugiés, telles que la crise des Rohingyas et celle qui touche l'Afghanistan.

3. PARTENARIAT ET COOPERATION

Les relations de l'UE avec la région indo-pacifique sont fondées sur des liens historiques, culturels et commerciaux, ainsi que sur des décennies de coopération et d'assistance majeures. Dans ce contexte, l'UE:

- approfondira son action et renforcera son rôle de partenaire fiable, en apportant une valeur ajoutée aux relations de longue date avec tous ses partenaires de la région³;
- renforcera sa coopération avec les organisations multilatérales et régionales telles que l'ASEAN ainsi qu'avec les institutions financières internationales afin de promouvoir un multilatéralisme fondé sur des règles qui soit effectif dans la région indo-pacifique;
- mènera des initiatives en matière de gestion des crises, de prévention des conflits et de renforcement de la résilience;
- collaborera avec les États membres dans le cadre de l'approche de «l'équipe Europe» pour mener des initiatives concrètes aux niveaux national et régional.

L'UE a conclu des accords bilatéraux de partenariat et de coopération (APC) avec bon nombre de ses partenaires de la région et a mené à bien des négociations en vue d'un nouvel accord de partenariat avec les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP). Elle a l'intention de conclure de nouveaux APC avec la Malaisie et la Thaïlande et d'entamer des négociations en ce sens avec les Maldives dans un avenir proche. Elle s'efforcera également

² Fondée notamment sur le sexe, l'origine raciale ou ethnique, la religion ou les croyances, le handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle.

³ Voir, entre autres, les *conclusions du Conseil du 19 avril 2021 sur une stratégie de l'UE pour la coopération dans la région indo-pacifique*, la *communication conjointe du 9 mars 2020 intitulée «Vers une stratégie globale avec l'Afrique»* et les *conclusions du Conseil du 10 mai 2020 intitulées «La Corne de l'Afrique: une priorité géostratégique pour l'UE»*, ainsi que la *stratégie de l'UE visant à relier l'Europe à l'Asie* et les *conclusions du Conseil sur la coopération renforcée de l'UE en matière de sécurité en Asie et avec l'Asie*.

d'approfondir ses relations avec **les partenaires qui ont déjà adopté leur propre approche à l'égard de la région indo-pacifique**, à savoir l'ASEAN, l'Australie, les États-Unis, l'Inde, le Japon, la Nouvelle-Zélande, la République de Corée et le Royaume-Uni. Elle souhaiterait aussi s'associer au QUAD⁴ sur des questions d'intérêt commun telles que le changement climatique, les technologies ou les vaccins.

Par ailleurs, l'UE poursuivra ses relations pluridimensionnelles avec la **Chine**⁵, en dialoguant au niveau bilatéral pour favoriser des solutions aux défis communs, en coopérant sur des questions d'intérêt commun et en encourageant la Chine à jouer son rôle dans une région indo-pacifique en paix et prospère. Dans le même temps, et en travaillant avec ses partenaires internationaux partageant des préoccupations similaires, l'UE continuera à protéger ses intérêts essentiels et à promouvoir ses valeurs, tout en prenant ses distances en cas de désaccords fondamentaux avec la Chine, comme dans le domaine des droits de l'homme, par exemple.

L'UE a l'intention de renforcer ses partenariats avec tous les acteurs concernés de la région indo-pacifique, en prenant en considération la dynamique et les spécificités sous-régionales.

L'océan Indien: porte d'entrée de l'Europe dans la région indo-pacifique.

L'**océan Indien** est le principal passage de l'Europe à destination et en provenance des marchés de la région indo-pacifique. La stabilité et la liberté de navigation dans cette zone sont donc essentielles. L'UE est déterminée à aider ses partenaires de l'océan Indien à relever les différents défis auxquels ils sont confrontés, tels que les effets du changement climatique qui s'intensifient, la pollution marine et la perte de biodiversité ou les activités de pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN). Elle peut déjà s'appuyer sur un **solide réseau de partenariats**⁶ pour ce faire.

L'UE s'emploiera à devenir un partenaire des communautés économiques régionales, soutiendra les efforts visant à renforcer la Commission de l'océan Indien, poursuivra la mise en œuvre de ses accords de partenariat économique avec ses partenaires africains dans la région et œuvrera à la conclusion d'un nouvel accord de partenariat économique (APE) avec la Communauté de l'Afrique de l'Est.

La place centrale de l'ASEAN

En plus de 40 ans, **l'UE et l'ASEAN ont établi entre elles un partenariat dynamique et multiforme**. Ce partenariat stratégique porte sur des questions politiques, économiques, environnementales, climatiques et socioculturelles, ainsi que sur la sécurité et la connectivité⁷.

L'UE apprécie l'attachement de l'ASEAN à un multilatéralisme effectif et soutient le **principe de centralité de l'ASEAN**, ses efforts pour construire une architecture régionale

⁴ Le QUAD est un dialogue quadrilatéral pour la sécurité entre l'Australie, les États-Unis, l'Inde et le Japon.

⁵ Communication conjointe sur les relations UE-Chine – Une vision stratégique, 12 mars 2019.

⁶ Parmi ces partenariats figurent l'Union africaine (UA), la Commission de l'océan Indien, l'Association des États riverains de l'océan Indien, la Communauté de développement de l'Afrique australe (CDAA), le Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA), la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE), l'Autorité intergouvernementale pour le développement et l'Association sud-asiatique de coopération régionale.

⁷ <https://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2020/12/01/eu-asean-joint-ministerial-statement-on-connectivity/>

fondée sur des règles et l’ancrage multilatéral qu’elle apporte. Elle soutient également le processus mené par l’ASEAN en vue de l’établissement d’un code de conduite en mer de Chine méridionale qui soit efficace, concret et juridiquement contraignant et qui ne porte pas atteinte aux intérêts des tiers. La coopération entre l’UE et l’ASEAN a aussi trait à toute une série de questions de sécurité, notamment dans le cadre du Forum régional de l’ASEAN (FRA).

Coopération avec les partenaires du Pacifique

L’UE a établi un **partenariat durable avec la région du Pacifique**, qu’elle cherche à renforcer au moyen de l’accord de partenariat avec l’Organisation des États d’Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, qui succédera à l’accord de Cotonou. Avec l’accord de partenariat économique de l’UE avec les États du Pacifique, cet accord ouvrira la voie à un renforcement des relations politiques et stratégiques sur la base de valeurs et d’objectifs communs.

Outre ses partenariats avec les pays ACP, l’UE entretient des relations étroites et un dialogue politique avec tous les **États insulaires du Pacifique** et coopère étroitement avec le Forum des îles du Pacifique, la Communauté du Pacifique et d’autres membres du Conseil des organisations régionales du Pacifique.

4. LA REALISATION DE LA VISION DE L’UE: SEPT DOMAINES PRIORITAIRES

À la suite de la crise liée à la COVID-19, l’UE s’attachera à créer les conditions d’une reprise socio-économique durable et inclusive et collaborera activement avec ses partenaires dans les sept domaines suivants:

- la prospérité durable et inclusive;
- la transition écologique;
- la gouvernance des océans;
- la gouvernance et les partenariats numériques;
- la connectivité;
- la sécurité et la défense;
- la sécurité humaine.

4.1 PROSPERITE DURABLE ET INCLUSIVE

La pandémie de COVID-19 a mis à l’épreuve la résilience des sociétés, des économies et des chaînes d’approvisionnement. L’UE et la région indo-pacifique doivent coopérer pour «reconstruire en mieux». Le **13^e sommet de l’ASEM (Asie-Europe)**, qui se tiendra les 25 et 26 novembre 2021, aura pour objectif de stimuler la reprise de manière écologique et durable. Il sera étayé par une coopération multilatérale au niveau du G20 et complété par des dialogues macroéconomiques bilatéraux avec les partenaires de la région faisant partie du G20. L’UE s’efforcera également d’échanger davantage sur les questions macroéconomiques avec des partenaires tels que l’Indonésie et le Bureau de recherche macroéconomique de l’ASEAN+3.

Des chaînes de valeur résilientes et diversifiées

La résilience des chaînes de valeur est essentielle à la reprise. L'UE collaborera avec ses partenaires de la région indo-pacifique pour consolider les chaînes de valeur en renforçant et en diversifiant les relations commerciales, en mettant en œuvre les **accords commerciaux** existants, en menant à bien les **négociations** commerciales en cours et en développant la coopération dans des secteurs stratégiques, notamment pour remédier aux dépendances stratégiques dans les chaînes d'approvisionnement. En ce qui concerne les semi-conducteurs, par exemple, elle travaillera avec des partenaires tels que le Japon, la République de Corée et Taïwan. L'UE coopérera également avec ses partenaires pour renforcer les règles visant à protéger le commerce international contre les pratiques déloyales, telles que les subventions industrielles, les mesures de coercition économique, les transferts de technologies forcés et le vol de propriété intellectuelle.

Il conviendra de remédier aux déficits de travail décent et aux violations des droits fondamentaux du travail afin de rendre les chaînes d'approvisionnement plus durables et responsables. En tant que porte-drapeau de la **conduite responsable des entreprises**, l'UE s'efforcera de parvenir à une masse critique de pays soutenant les droits environnementaux, les droits de l'homme et les droits des travailleurs, le devoir de diligence et les bonnes pratiques⁸. Les efforts bilatéraux et multilatéraux seront accompagnés d'initiatives de l'UE au titre du pacte vert pour l'Europe visant à garantir une conduite responsable des entreprises et à soutenir la lutte contre la déforestation et la perte de biodiversité. L'UE continuera également à promouvoir l'intégration des pays en développement et des pays les moins avancés dans les chaînes de valeur régionales et mondiales.

Afin de réduire les obstacles techniques au commerce, l'UE collaborera avec les partenaires de la région indo-pacifique attachés aux mêmes valeurs dans le domaine de la normalisation et aux fins de la réalisation d'autres priorités réglementaires, dans le respect des principes de l'OMC. L'UE entamera aussi une coopération en matière de réglementation dans des domaines destinés à soutenir les transitions écologique et numérique, comme elle est convenue de le faire avec l'Inde en mai 2021, par exemple.

Compte tenu du rôle fondamental du secteur des transports dans la mise en place de **chaînes d'approvisionnement résilientes** et dans la promotion d'une **reprise socio-économique écologique**, l'un des principaux objectifs de l'UE sera d'assurer la résilience des systèmes de transport de la région indo-pacifique face aux crises futures. La coopération visant à maintenir et à garantir **la sûreté maritime et la liberté de navigation**, conformément au droit international et en particulier à la Convention des Nations unies sur le droit de la mer (CNUDM), sera essentielle.

Les éléments constitutifs de nos relations commerciales

L'UE est déterminée à agir davantage en faveur d'échanges commerciaux ouverts, durables et fondés sur des règles avec ses partenaires de la région indo-pacifique, y compris pour renforcer le soutien à la modernisation de l'Organisation mondiale du commerce. Une attention particulière sera accordée à la mise en œuvre et au respect des **accords**

⁸ La législation à venir de l'UE sur cette question nécessitera d'étendre le projet de l'UE intitulé «Des chaînes d'approvisionnement responsables en Asie» avec la Chine, le Japon, le Myanmar/la Birmanie, les Philippines, la Thaïlande et le Viêt Nam. L'UE et les Nations unies collaborent avec l'Inde, l'Indonésie, la Malaisie, le Myanmar/la Birmanie, Sri Lanka et la Thaïlande pour promouvoir l'adoption des principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme en Asie.

commerciaux globaux avec le Japon, la République de Corée, Singapour et le Viêt Nam et de l'accord de partenariat économique (APE) avec les États du Pacifique⁹, ainsi que des accords de protection des investissements de l'UE avec Singapour et le Viêt Nam, qui devraient entrer en vigueur dans les prochaines années.

L'avancée de la ratification de l'accord global sur les investissements (AGI), pour lequel les négociations ont été conclues avec la Chine fin 2020, est dans l'intérêt mutuel de l'UE et de la Chine.

L'UE s'efforcera de conclure des **accords commerciaux** avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande, continuera d'œuvrer à la conclusion d'un accord avec l'Indonésie ainsi que d'un accord de partenariat économique avec la Communauté de l'Afrique de l'Est. En mai 2021, l'UE et l'Inde sont convenues de reprendre leurs négociations commerciales et d'entamer des négociations en vue d'un accord distinct de protection des investissements et d'un accord sur les indications géographiques. Une fois conclus, ces accords renforceront considérablement les relations entre l'UE et l'Inde dans les domaines du commerce et des investissements. L'UE maintiendra aussi ses relations approfondies en matière de commerce et d'investissements avec les partenaires avec lesquels elle n'a pas conclu d'accords dans ces domaines, comme Taïwan.

En outre, l'UE reste intéressée par un renforcement de ses relations avec l'ASEAN et ses États membres, passant notamment par la reprise éventuelle des négociations commerciales avec la Malaisie, les Philippines et la Thaïlande, une fois que les conditions seront réunies, et, au final, par la négociation d'un accord commercial interrégional.

Plusieurs pays de la région indo-pacifique bénéficient de préférences tarifaires de l'UE dans le cadre du **système de préférences généralisées (SPG)**, ce qui leur facilite l'accès aux marchés de l'UE. Alors que les pays les moins avancés de la région bénéficient du régime «Tout sauf les armes» en franchise de droits et sans contingent¹⁰, le Pakistan, les Philippines et Sri Lanka bénéficient du régime d'encouragement en faveur du développement durable et de la bonne gouvernance (SPG+). Ces instruments contribuent considérablement au développement économique de ces pays, au respect des droits de l'homme et des travailleurs, à la protection de l'environnement et à l'amélioration de la gouvernance.

4.2 TRANSITION ECOLOGIQUE

L'action de l'UE dans la région indo-pacifique repose sur un plan à long terme visant à travailler avec les partenaires pour lutter contre le **changement climatique**, l'atténuer et s'y adapter, ainsi que pour combattre la perte de biodiversité, la pollution et d'autres formes de dégradation de l'environnement. Afin d'atteindre cet objectif, il convient de s'attaquer aux causes de ces phénomènes et de s'orienter vers une économie plus circulaire.

Dans le cadre de la stratégie, l'UE:

⁹ La couverture de l'APE existant avec les États insulaires du Pacifique (Fidji, Îles Salomon, Papouasie - Nouvelle-Guinée et Samoa) sera probablement étendue à de nouveaux membres (Timor-Oriental, Tonga et, éventuellement, Kiribati, Tuvalu et Vanuatu) et son champ d'application sera probablement élargi pour inclure les services et les investissements.

¹⁰ Tous les pays classés au nombre des pays les moins avancés par les Nations unies peuvent bénéficier du régime «Tout sauf les armes». Dans la région indo-pacifique, cela concerne, entre autres, le Bangladesh, le Cambodge, Djibouti, le Laos, Madagascar et le Mozambique.

- conclura des **alliances vertes**¹¹ avec les partenaires qui partagent ses valeurs et qui adhèrent à l'objectif de neutralité climatique d'ici à 2050 et à d'autres objectifs ambitieux en matière de climat et d'environnement. La première alliance de ce type a été conclue avec le Japon en mai 2021. L'UE établira également des **partenariats verts** avec d'autres partenaires;
- continuera à utiliser la **plateforme internationale sur la finance durable**¹² pour partager les bonnes pratiques et trouver un terrain d'entente concernant les approches et les outils avec les partenaires partageant ses valeurs;
- **dialoguera avec les pays qui sont les plus gros émetteurs** ou les organisations régionales qui peuvent jouer un rôle décisif dans la lutte contre le changement climatique et la promotion de la transition écologique mondiale;
- continuera de donner la priorité à une transition passant par l'abandon du charbon dans les engagements bilatéraux et multilatéraux et les enceintes internationales, y compris le blocage des nouveaux investissements dans le charbon, la suppression progressive de la production d'électricité à partir de charbon sans recours à la technologie de capture et de stockage du carbone ainsi que de l'extraction du charbon, et la mise en place d'une transition juste avec les partenaires de la région;
- intensifiera ses travaux avec la région pour **protéger la biodiversité** et restaurer les écosystèmes terrestres et marins dégradés. À cet effet, elle œuvrera avec ses partenaires essentiels à la mise en place d'un cadre mondial ambitieux en matière de biodiversité pour l'après-2020;
- coopérera pour créer les conditions préalables à des modèles de production plus circulaires, à des chaînes d'approvisionnement plus résilientes entre l'UE et la région et à une extraction plus responsable des ressources;
- promouvra des chaînes d'approvisionnement sans déforestation;
- continuera à encourager un renforcement de l'action régionale et mondiale pour lutter contre la pollution par les plastiques¹³, notamment en coopération avec l'ASEAN, la Chine et le Japon;
- poursuivra les dialogues à haut niveau et les autres formes d'action en faveur de l'environnement dans la région, notamment avec l'ASEAN, l'Afrique du Sud, l'Australie, la Chine, l'Inde, l'Indonésie, le Japon, la République de Corée et les autres partenaires intéressés.

L'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (IVDCI) — L'Europe dans le monde¹⁴ a porté à 30 % l'objectif de dépenses pour les actions axées sur la lutte contre le changement climatique. En outre, environ 35 % de l'enveloppe du programme de recherche **Horizon Europe** sera consacrée à l'action pour le climat, ce qui offrira à l'UE et à ses partenaires de la région indo-pacifique d'importantes possibilités de coopération pour lutter contre le changement climatique et la perte de biodiversité.

Des énergies et des transports propres

¹¹ Alliances et partenariats verts https://ec.europa.eu/international-partnerships/topics/green-deal_en

¹² Plateforme sur la finance durable https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/banking-and-finance/sustainable-finance/overview-sustainable-finance/platform-sustainable-finance_en

¹³ Notamment dans le cadre du projet «Re-thinking Plastics».

¹⁴ Règlement (UE) 2021/947 du Parlement européen et du Conseil du 9 juin 2021 établissant l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale — Europe dans le monde.

Dans ce domaine, l'UE a l'intention de s'atteler tout particulièrement à:

- utiliser les dialogues sur l'énergie, les partenariats et les instruments financiers aux fins d'énergies durables, sûres et abordables¹⁵;
- donner la priorité à une transition juste vers un système énergétique intégré et décarboné qui prenne en compte et atténue l'impact sur les pays et régions les plus vulnérables;
- poursuivre sa coopération avec ses partenaires de la région indo-pacifique en ce qui concerne la recherche et le développement en matière de technologies énergétiques propres, en accordant la priorité au secteur de l'hydrogène renouvelable, pour permettre une transition énergétique plus rapide, moins coûteuse et plus efficace¹⁶;
- encourager la coopération dans le cadre de la Convention mondiale des maires pour le climat et l'énergie, qui met l'accent sur les villes en tant que moteurs de l'action pour le climat et de la transition vers une énergie propre, afin de doubler le nombre de signataires dans la région (pour parvenir à près de 300 villes d'ici à 2023);
- mettre en œuvre sa *stratégie de mobilité durable et intelligente* pour s'attaquer aux questions liées à la décarbonation et au passage au numérique avec ses partenaires de la région indo-pacifique et au sein de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) et de l'Organisation maritime internationale;
- maintenir ses relations avec plusieurs économies de la région indo-pacifique en ce qui concerne la **mutation numérique des transports**, ainsi que dans le domaine du **transport ferroviaire**, en particulier au regard du déploiement du système européen de gestion du trafic ferroviaire.

4.3 GOUVERNANCE DES OCEANS

L'UE intensifiera son action pour renforcer la gouvernance des océans dans la région indo-pacifique dans le plein respect du droit international, en particulier de la CNUDM, et dans l'objectif principal d'assurer la gestion durable des ressources océaniques et de préserver la biodiversité¹⁷. Dans le cadre de ses différents accords de partenariat dans le domaine de la pêche durable dans la région¹⁸ et de ses dialogues et groupes de travail¹⁹ sur la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN), l'UE continuera à aider ses partenaires de la région indo-pacifique à réformer leurs systèmes de gestion et de contrôle des pêches. Cela devrait améliorer le respect des règles en matière de pêche et contribuer à la conservation et à la gestion durable des ressources biologiques de la mer dans l'ensemble de la région.

En tant que premier marché d'exportation des produits de la mer de la région indo-pacifique, l'UE est un membre actif de plusieurs organisations régionales de gestion des pêches

¹⁵ Parmi les partenariats existants figurent des projets tels que le gazoduc TAPI, reliant le Turkménistan, l'Afghanistan, le Pakistan et l'Inde, et le projet énergétique CASA1000 entre l'Asie centrale et l'Asie du Sud.

¹⁶ Le cadre de la Mission Innovation de 2015 a stimulé des investissements de plus de 4,9 milliards d'USD par an dans l'innovation en matière d'énergies propres et plus de 70 nouvelles collaborations au cours des cinq dernières années, désormais axées sur l'innovation dans les domaines du transport maritime, de l'hydrogène et de l'énergie.

¹⁷ Conformément à la communication conjointe sur la gouvernance internationale des océans, JOIN(2016) 49 final.

¹⁸ Avec les États fédérés de Micronésie, les Îles Cook, les Îles Salomon, Kiribati, Madagascar, Maurice, le Mozambique et les Seychelles. Les discussions se poursuivront avec d'autres partenaires de la région.

¹⁹ Avec la Chine, la Corée, les États-Unis, le Ghana, le Japon, Taïwan et la Thaïlande.

(ORGP)²⁰ qui jouent un rôle fondamental dans la gestion durable des ressources halieutiques. Elle a également l'intention de devenir membre de la Commission des pêches du Pacifique Nord. Elle poursuivra ses efforts pour améliorer le fonctionnement de ces organismes et dialoguer avec les partenaires qui partagent ses valeurs au sein des ORGP de la région indo-pacifique afin de les aider à assurer une pêche durable.

En outre, l'UE:

- contribuera à la négociation d'un accord au sein de la Commission pour la conservation de la faune et de la flore marines de l'Antarctique sur la désignation de trois nouvelles zones maritimes protégées dans l'océan Antarctique;
- renforcera les capacités en vue d'une meilleure gouvernance des océans en créant un réseau international de données marines et un système régional de prévision océanique;
- continuera à coopérer avec la région pour promouvoir une meilleure gouvernance régionale des océans, la prévention de la pollution et la conservation du milieu marin, notamment en soutenant la mise en œuvre des conventions et plans d'action pertinents sur les mers régionales. La gestion efficace des zones marines protégées sera assurée au moyen d'initiatives telles que le projet de jumelage UE-Asie du Sud-Est;
- poursuivra ses dialogues à haut niveau sur les affaires océaniques et la pêche avec l'Australie, l'Indonésie, le Japon et la Nouvelle-Zélande, ainsi que le «partenariat océanique» avec la Chine;
- continuera à jouer un rôle essentiel en tant qu'**acteur de la sûreté maritime à l'échelle mondiale** (voir section 4.6);
- promouvra les conditions de vie et de travail des pêcheurs conformément aux normes du travail de l'OIT.

4.4 GOUVERNANCE ET PARTENARIATS NUMERIQUES

Conformément à la communication intitulée «Une boussole numérique pour 2030: l'Europe balise la décennie numérique»²¹, l'UE s'efforcera de renforcer ses **partenariats numériques** internationaux dans la région indo-pacifique et d'en établir de nouveaux. Ces partenariats visent à accroître la coopération, sur le plan technique et en matière de politique et de recherche, dans les domaines des infrastructures, de la transformation numérique des entreprises et des services publics et du développement des compétences, également en vue de faciliter le commerce numérique. Ils permettront à l'UE et aux partenaires partageant ses valeurs de garantir l'élaboration de normes applicables aux technologies émergentes, notamment dans des domaines tels que l'intelligence artificielle, dans le respect des principes démocratiques et des droits fondamentaux. Ils seront soutenus par une boîte à outils fondée sur la coopération réglementaire, le renforcement des capacités et les compétences, ainsi que l'investissement dans la coopération internationale et les partenariats de recherche.

Dans les cas les plus avancés, l'UE tentera d'officialiser ces partenariats au moyen d'**accords de partenariat numérique** qui seront négociés avec les partenaires de la région indo-pacifique partageant ses valeurs. Ces accords élargiraient les relations bilatérales en matière

²⁰ La Commission des thons de l'océan Indien, l'Organisation des pêches du Sud de l'océan Indien, la Commission des pêches pour le Pacifique occidental et central et l'Organisation régionale de gestion des pêches du Pacifique Sud.

²¹ Une boussole numérique pour 2030: l'Europe balise la décennie numérique. [Décennie numérique \(europa.eu\)](https://ec.europa.eu/euro-observatory/fr/une-boussole-numerique-pour-2030-l-europe-balise-la-decennie-numerique)

de commerce et d'investissements en améliorant la coopération concernant les normes applicables aux technologies émergentes, telles que l'intelligence artificielle, et l'interopérabilité de ces normes, sur la base des principes démocratiques et des droits fondamentaux, en établissant des chaînes d'approvisionnement technologique plus résilientes, en soutenant l'innovation fondée sur des valeurs et en facilitant les débouchés commerciaux pour les jeunes pousses et les PME. Ils permettraient d'approfondir la coopération en matière de gouvernance des données, de circulation des données en toute confiance et d'innovation fondée sur les données. Ils compléteraient les négociations en matière de commerce électronique en cours au sein de l'Organisation mondiale du commerce en abordant des questions spécifiques pertinentes pour la facilitation du commerce numérique. Dans un premier temps, l'UE propose d'étudier l'ouverture de négociations avec le **Japon**²², la **République de Corée** et **Singapour**.

Le partenariat numérique entre l'UE et l'**Inde** a été renforcé en mai 2021 par un accord visant à approfondir la coopération dans le domaine des technologies émergentes, allant de l'intelligence artificielle au calcul à haute performance, en passant par les technologies quantiques, la technologie 5G sécurisée et la transformation numérique du secteur public.

Dans les années à venir, l'UE renforcera sa coopération avec l'ASEAN en soutenant le **plan directeur numérique 2025 de cette dernière**. Elle envisage de proposer une approche UE-ASEAN couvrant la connectivité numérique et les sciences, la recherche, les technologies et les investissements dans l'innovation.

L'UE poursuivra aussi son action dans la région pour promouvoir la convergence entre les régimes de **protection des données** afin de garantir la libre circulation sécurisée des données, tant à l'intérieur de la région qu'au-delà, y compris entre la région et l'UE. Les efforts en ce sens passent notamment par une coopération active avec les partenaires clés pour parvenir à un «constat d'**adéquation**» lorsque les conditions sont remplies. Ils ont déjà donné des résultats, comme la création de la plus grande zone de libre circulation sécurisée de données au monde, entre l'UE et le **Japon**, en 2019 et la conclusion de pourparlers sur l'adéquation avec la **République de Corée** en 2021. En outre, des travaux importants sont en cours avec la **Nouvelle-Zélande** pour assurer la continuité de la décision d'adéquation adoptée dans le cadre du précédent régime de protection des données de l'UE. D'autres partenaires tels que **l'Inde, l'Indonésie, Sri Lanka, Taïwan et la Thaïlande** ont adopté ou mettent actuellement en place des lois modernes en matière de protection des données. Cette évolution pourrait ouvrir la voie à de futures discussions sur l'adéquation. L'UE intensifie également son dialogue avec les organisations et les réseaux régionaux tels que l'**ASEAN** qui jouent un rôle de plus en plus important dans l'élaboration de normes communes en matière de protection des données.

Recherche et innovation

La coopération internationale en matière de recherche et d'innovation est essentielle pour les transitions écologique et numérique et pour la promotion de la croissance, de la prospérité et

²² Lors du sommet qui s'est tenu en mai 2021, l'UE et le Japon ont établi de renforcer leur partenariat numérique en convenant d'une feuille de route destinée à accroître la coopération en matière de 6G, de normalisation, d'intelligence artificielle, de chaînes de blocs, de technologie quantique ou de cybersécurité, ainsi que de coopérer en vue de mettre en place des chaînes d'approvisionnement plus résilientes pour les semi-conducteurs, et d'étudier la possibilité d'une coopération en matière d'innovation dans le secteur des semi-conducteurs avancés.

du bien-être social. La coopération avec les partenaires de la région indo-pacifique sera encouragée dans le cadre d'**Horizon Europe**, conformément à l'approche mondiale de la recherche et de l'innovation de l'UE²³. Elle reposera sur le principe d'ouverture, sera équilibrée par une plus grande réciprocité et tendra à établir des conditions de concurrence équitables fondées sur le respect de principes fondamentaux tels que la liberté académique, l'égalité entre les hommes et les femmes, l'éthique, l'intégrité et le caractère inclusif de la recherche, la science ouverte et l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes.

Le programme Horizon Europe offre aux partenaires partageant les valeurs de l'UE la possibilité de s'y **associer**, le but étant de systématiser davantage la réalisation d'activités de recherche et d'innovation communes. Des discussions informelles ont débuté avec l'Australie, le Japon, la Nouvelle-Zélande, la République de Corée et Singapour. L'UE continuera aussi à promouvoir la coopération en matière de **développement du capital humain**, y compris la formation et la **mobilité des chercheurs** dans le cadre du programme d'actions Marie Skłodowska-Curie. La coopération scientifique et la mise au point d'activités régionales collaboratives font également partie du partenariat UE-ASEAN.

Enseignement

Les **investissements de l'UE dans le domaine de l'enseignement** seront portés à au moins 10 % de l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (IVCDI) — L'Europe dans le monde²⁴ afin de renforcer les systèmes éducatifs. L'engagement pris récemment par «l'équipe Europe» de consacrer 1,7 milliard d'EUR au Partenariat mondial pour l'éducation se traduira par une augmentation du financement de l'enseignement primaire et secondaire, ainsi que de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels.

Le nouveau **programme Erasmus+** continuera également à offrir des possibilités d'**échanges universitaires** d'étudiants et d'enseignants entre la région indo-pacifique et l'Europe, en particulier dans des domaines stratégiques clés liés aux transitions écologique et numérique²⁵.

4.5 CONNECTIVITE

L'UE s'efforcera de promouvoir la connectivité dans toutes ses dimensions avec ses partenaires de la région indo-pacifique. Les principes de l'approche de l'UE²⁶ (une connectivité durable, complète et fondée sur des règles) sont au cœur de la présente stratégie pour la région indo-pacifique.

Un partenariat total entre l'UE et ses États membres sera essentiel pour mettre cette coopération en place. L'UE promouvra les investissements dans le passage au numérique et reliera mieux l'Europe à ses partenaires de la région indo-pacifique, grâce notamment à des

²³ *Approche mondiale de la coopération internationale en matière de recherche et d'innovation.*

²⁴ Règlement (UE) 2021/947 du Parlement européen et du Conseil du 9 juin 2021 établissant l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale — Europe dans le monde.

²⁵ Au cours de la période 2014-2020, Erasmus+ a permis plus de 18 000 échanges d'étudiants et d'enseignants entre la région indo-pacifique et l'Europe, les deux tiers des bénéficiaires étant venus de la région indo-pacifique en Europe.

²⁶ Tels qu'ils sont décrits dans la communication de 2018 sur la connectivité UE-Asie.

initiatives de «l'équipe Europe» et conformément à sa déclaration de mars 2021 sur les «passerelles de données européennes»²⁷. À cette fin, elle aidera notamment ses partenaires à mettre en place un **environnement réglementaire et stratégique** qui attirera des investissements privés et publics, rendra les conditions de concurrence plus équitables et garantira le respect des critères de durabilité et l'adoption des normes et des principes internationaux.

Pour mobiliser des investissements privés, les banques publiques et les organismes de crédit à l'exportation des États membres devront intervenir, en partenariat avec le secteur privé et les institutions de l'UE. Lorsque cela se justifiera, et outre l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (IVCDCI) — L'Europe dans le monde, une complémentarité sera recherchée avec d'autres instruments de l'UE tels le mécanisme pour l'interconnexion en Europe, Horizon Europe ou InvestEU, ainsi qu'avec les ressources et l'assistance technique de la Banque européenne d'investissement, de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement et des institutions financières internationales.

Les deux premiers «**partenaires de l'UE en matière de connectivité**», l'Inde et le Japon, sont des partenaires essentiels de la région indo-pacifique, tout comme l'**ASEAN**, avec laquelle l'UE a adopté une déclaration ministérielle conjointe sur la connectivité en décembre 2020. L'UE s'efforcera de collaborer avec ces partenaires dans le cadre de projets communs, tout en cherchant à accroître sa collaboration avec d'autres partenaires de la région tels que l'Australie et la République de Corée, ainsi qu'avec des acteurs internationaux comme le Canada et les États-Unis, tant au niveau multilatéral (G7/G20) qu'à l'échelon bilatéral. La conclusion des négociations relatives à l'**accord global sur les transports aériens entre l'ASEAN et l'UE**, le premier accord interrégional de ce type, qui englobe 37 pays, témoigne de la détermination de l'UE à approfondir la connectivité avec cette région.

L'UE continuera à:

- renforcer ses relations au plus haut niveau technique, dans le cadre de ses **dialogues sur les transports**, avec ses partenaires de la région, tels que l'ASEAN, le Japon et Singapour, et, bientôt, avec l'Australie et la République de Corée;
- financer la coopération technique sectorielle avec un certain nombre de régions asiatiques, comme les partenariats dans le domaine de l'aviation;
- mener des dialogues bilatéraux sur les transports et la sûreté maritimes avec ses partenaires stratégiques;
- mener des dialogues sur l'espace, y compris sur la sécurité dans ce contexte lorsque cela se justifie, et établir de nouveaux échanges avec ses partenaires de la région.

Des efforts supplémentaires seront déployés pour collaborer dans le domaine de la connectivité avec les partenaires et les organisations régionales d'Afrique de l'Est et de l'océan Indien occidental, afin d'assurer un meilleur alignement sur les priorités en matière d'infrastructures approuvées par l'Union africaine pour la période 2021-2030. La Communauté du Pacifique devrait également bénéficier de liens plus étroits. L'UE tentera

²⁷ Déclaration sur les passerelles de données européennes: [digital_day_2021_data_gateways_declaration_E5DAD6A3-ECB7-0A42-CB1F162C9F47AC25_74941\(3\).pdf](https://ec.europa.eu/digital-affairs/sites/default/files/2021-03/digital_day_2021_data_gateways_declaration_E5DAD6A3-ECB7-0A42-CB1F162C9F47AC25_74941(3).pdf)

d'assurer la complémentarité avec les initiatives régionales existantes en Asie du Sud²⁸. De manière plus générale, elle s'efforcera d'établir des synergies en ce qui concerne les liaisons Nord-Sud dans la région et continuera à participer au cadre de connectivité durable de l'ASEM.

4.6 SECURITE ET DEFENSE

L'UE cherche à promouvoir une architecture de sécurité régionale ouverte et fondée sur des règles, notamment des voies de communication maritimes sûres, un renforcement des capacités ainsi qu'une présence navale renforcée dans la région indo-pacifique, conformément au cadre juridique établi par la CNUDM.

L'UE et les partenaires de la région indo-pacifique sont confrontés à des défis et à des menaces de plus en plus similaires en matière de sécurité²⁹. L'UE a renforcé son engagement en matière de sécurité avec ses partenaires en déployant des missions et opérations en outre-mer dans le cadre de la politique de sécurité et de défense commune (PSDC), notamment, en 2005, une mission civile de suivi du processus de paix d'Aceh en Indonésie, qui a été menée avec cinq partenaires de l'ASEAN: Brunei, Malaisie, Philippines, Singapour et Thaïlande. L'UE compte actuellement **18 missions civiles et militaires** déployées dans le monde, notamment l'opération navale de l'UE **EUNAVFOR Somalie - opération Atalanta** dans l'océan Indien, et **EUTM Mozambique**.

Présence navale

Au cours de l'année dernière, la force navale de l'UE en Somalie (EU NAVFOR) - opération Atlanta a mené des **activités navales conjointes** fructueuses avec des partenaires de la région indo-pacifique, notamment Djibouti, l'Inde, le Japon et le Pakistan. L'UE s'efforcera d'effectuer **davantage d'exercices conjoints et d'escales** avec les partenaires de la région indo-pacifique, notamment des exercices multilatéraux, afin de lutter contre la piraterie et de protéger la liberté de navigation tout en renforçant la diplomatie navale de l'UE dans la région.

Étant donné l'importance d'une présence navale européenne significative dans la région indo-pacifique, l'UE étudiera les moyens de renforcer les **déploiements navals** par ses États membres dans la région. Compte tenu des enseignements tirés de la première évaluation du **concept de présences maritimes coordonnées**³⁰ de l'UE, celle-ci évaluera l'opportunité d'établir des **zones d'intérêt maritimes dans la région indo-pacifique** et coopérera en conséquence avec les partenaires de la région, notamment en examinant la possibilité de les associer à cette initiative.

Renforcement des capacités en matière de sûreté maritime

²⁸ Y compris l'initiative de connectivité de l'infrastructure régionale en Asie du Sud, l'initiative du golfe du Bengale pour la coopération technique et économique multisectorielle et la coalition pour le développement d'infrastructures résilientes.

²⁹ Conclusions du Conseil de mai 2018 sur une coopération renforcée de l'UE en matière de sécurité en Asie et avec l'Asie.

³⁰ <https://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2021/01/25/gulf-of-guinea-council-conclusions-launching-the-pilot-case-for-the-coordinated-maritime-presences-concept/>

L'UE poursuivra la mise en œuvre de son programme de promotion de la sûreté maritime régionale auprès des partenaires de l'océan Indien occidental et s'efforcera également d'**étendre son projet de renforcement des capacités «Routes maritimes critiques dans l'océan Indien» (CRIMARIO) au Pacifique sud** et de renforcer les synergies avec des partenaires attachés aux mêmes valeurs. Elle renforcera les capacités maritimes de lutte contre le trafic de drogue, la traite des êtres humains et la criminalité liée aux espèces sauvages, mais aussi contre les flux financiers illicites liés au terrorisme. L'UE encouragera également la consolidation des mécanismes d'échange d'informations par l'intermédiaire de **centres de regroupement des informations**, notamment au moyen de la plateforme d'échange d'informations régionale de la région indo-pacifique (IORIS).

Élargir nos partenariats

L'UE s'efforcera de jouer un rôle plus important dans l'**architecture de sécurité de l'ASEAN** et participera aux **structures de la réunion des ministres de la défense de l'ASEAN – Plus (ADMM+) et au sommet de l'Asie de l'Est**. L'UE renforcera en outre son engagement dans d'autres enceintes, telles que le symposium naval de l'océan Indien.

L'UE intensifiera ses **dialogues** avec ses partenaires en matière de sécurité et de défense, notamment en ce qui concerne la lutte contre le terrorisme, la cybersécurité, la non-prolifération et le désarmement, l'espace et la sûreté maritime. Dans ce contexte, elle déploie actuellement des **conseillers militaires** auprès de ses délégations dans la région (à ce jour, en Chine et en Indonésie). L'UE mettra sur pied un réseau européen de cyberdiplomatie, en collaboration avec ses délégations, ainsi qu'avec les ambassades concernées des États membres dans le monde entier.

L'UE intensifiera aussi les activités avec ses partenaires dans le cadre du projet de **coopération renforcée en matière de sécurité en Asie et avec l'Asie (ESIWA)**, qui concerne la lutte contre le terrorisme, la cybersécurité, la sûreté maritime et la gestion des crises. Les partenaires pilotes sont l'Inde, l'Indonésie, le Japon, la République de Corée, Singapour et le Viêt Nam et des experts militaires de l'UE opèrent déjà en Indonésie et au Viêt Nam.

Les partenaires de la région indo-pacifique ont déjà contribué aux missions et opérations de la PSDC de l'UE en faveur de la **paix et de la stabilité**. L'UE a conclu des **accords-cadres de participation** avec l'Australie, la Nouvelle-Zélande, la République de Corée et le Viêt Nam. Elle encouragera une participation accrue des partenaires de la région indo-pacifique aux missions et opérations de la PSDC et s'emploiera à conclure des accords-cadres de participation avec d'autres partenaires de la région et, en outre, soutiendra les efforts déployés par les partenaires de la région indo-pacifique en vue de mettre au point leur propre capacité de maintien de la paix.

Nouveaux défis en matière de sécurité

Pour ce qui est de la **cybersécurité**, l'UE renforcera les capacités des partenaires à lutter contre la cybercriminalité, en recourant aux normes et mécanismes de coopération existants (à savoir, la «convention de Budapest» sur la cybercriminalité du Conseil de l'Europe), et à renforcer la cyberrésilience. En ce qui concerne la **lutte contre le terrorisme**, elle prendra des mesures visant à donner aux communautés les moyens de lutter contre l'extrémisme

violent. L'UE encouragera en outre la coopération entre Europol et les services répressifs des partenaires.

L'UE coopérera avec ses partenaires en matière de **sûreté nucléaire et de non-prolifération des armes nucléaires, chimiques et biologiques**. Elle soutiendra la mise en œuvre et l'universalisation du **traité sur le commerce des armes** et s'efforcera de développer des initiatives multilatérales avec les partenaires attachés aux mêmes valeurs en ce qui concerne le **contrôle des exportations d'armes et le contrôle des exportations de biens à double usage**. Dans le cadre de son initiative relative aux centres d'excellence (CBRN) pour l'atténuation des risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires, l'UE coopère avec les pays de l'ASEAN depuis 2010. Elle continuera d'aider les partenaires et les régions à renforcer l'atténuation des risques CBRN et la gouvernance en matière de sécurité contre tous les risques, selon une approche volontaire et axée sur la demande³¹.

L'UE contribuera à la lutte contre la **manipulation de l'information et l'ingérence** d'acteurs étrangers étatiques et non étatiques dans la région indo-pacifique au moyen de nouveaux outils visant à identifier, analyser, évaluer et combattre la manipulation de l'information et à imposer des sanctions financières à ses auteurs. Elle développera les réseaux d'experts dans la région, partagera des informations et des expériences avec des partenaires attachés aux mêmes valeurs et sensibilisera à la manipulation de l'information et à l'ingérence. Les mesures dans ce domaine comprendront notamment un soutien en faveur de contenus indépendants dans les médias. Cette approche contribuera à favoriser un environnement d'information pluraliste et fondé sur des faits, à réduire la dépendance à l'égard des médias étrangers contrôlés par l'État et à lutter contre l'influence de ces derniers.

4.7 SECURITE HUMAINE

Santé

La pandémie de COVID-19 a révélé, dans le monde entier, les faiblesses des systèmes de soins de santé, des mécanismes de réaction aux épidémies et des capacités de recherche et de production dans le domaine des maladies virales et des vaccins. **C'est pourquoi la santé est devenue une priorité essentielle de notre coopération avec de nombreux partenaires de la région indo-pacifique**. L'UE a adopté en 2020 deux grands programmes régionaux afin d'aider ses partenaires à faire face aux répercussions sanitaires de la pandémie.

Elle continuera de collaborer avec tous les partenaires de la région indo-pacifique afin d'apporter une réponse multilatérale efficace à la pandémie de **COVID-19 et aux futures crises sanitaires mondiales**. Cette coopération prendra les formes suivantes:

- aide aux partenaires de la région indo-pacifique à faible revenu et à revenu intermédiaire pour garantir l'**accès au vaccin contre la COVID-19** par l'intermédiaire, entre autres, du

³¹ https://europa.eu/cbrn-risk-mitigation/index_en

mécanisme COVAX. L'UE a soutenu de nombreux pays de la région³² en fournissant du personnel et du matériel médical, des médicaments et une expertise en matière de santé. Une attention particulière sera accordée à l'Inde, notamment en ce qui concerne la qualité des principes actifs. La future Autorité européenne de préparation et d'intervention en cas d'urgence sanitaire coopérera étroitement avec les partenaires mondiaux afin de gérer les chaînes d'approvisionnement internationales, d'augmenter la capacité de production mondiale et d'améliorer l'accès aux contre-mesures médicales;

- coopération multilatérale renforcée conformément à la stratégie pharmaceutique pour l'Europe en vue de garantir l'existence de **chaînes d'approvisionnement industrielles pharmaceutiques et liées à la santé sûres et diversifiées**, afin de faciliter l'accès à des médicaments et à des produits de santé de qualité;
- recherche collaborative pour lutter contre les maladies transmissibles et améliorer l'accès aux médicaments et aux traitements médicaux. Dans le cadre du programme de recherche «**Horizon Europe**», les partenaires de la région indo-Pacifique pourront participer à des activités de recherche et d'innovation financées par l'UE;
- connexion des systèmes interopérables de certificats COVID-19 des pays intéressés qui en disposent au **système de certificat COVID numérique de l'UE**. L'UE a mis à la disposition du public les spécifications techniques ainsi que les logiciels sous-jacents en format «open source»;
- soutien à la transition vers des **systèmes alimentaires** sains et durables. L'UE vise à renforcer la coopération avec des partenaires partageant les mêmes valeurs dans le cadre de sa stratégie «De la ferme à la table» et de sa stratégie en faveur de la biodiversité. Elle projette d'établir des dialogues sur les systèmes alimentaires durables avec les partenaires intéressés de la région indo-pacifique (dont certains planifient actuellement leurs propres politiques et programmes en matière de durabilité) ou de conclure des accords bilatéraux et multilatéraux en vue de soutenir la collaboration dans les domaines de la sécurité alimentaire, de la santé animale et végétale et du développement durable;
- collaboration dans le cadre de la lutte contre la pollution atmosphérique, en particulier dans les centres urbains.

Renforcer l'engagement de l'UE en matière de réduction des risques de catastrophe et de préparation aux catastrophes

La région indo-pacifique est très exposée aux catastrophes naturelles et anthropiques. Non seulement le changement climatique amplifie cette exposition, mais il agit également comme un multiplicateur de menaces qui complique et prolonge les situations de conflit, augmentant ainsi les besoins humanitaires. En particulier, des approches d'anticipation dans le domaine de l'action humanitaire et des systèmes d'alerte précoce peuvent contribuer à renforcer la résilience des communautés dans les régions vulnérables. L'UE mettra à profit sa présidence de la plateforme sur les déplacements liés aux catastrophes en 2022 pour promouvoir les efforts déployés au niveau mondial en vue de protéger les populations déplacées en raison de catastrophes et du changement climatique dans la région indo-pacifique.

Depuis 25 ans, l'UE collabore avec les acteurs de la région indo-pacifique en matière de préparation et de réaction aux catastrophes, notamment l'Afghanistan, le Bangladesh, l'Iran,

³² Afghanistan, Bangladesh, Bhoutan, Cambodge, Fidji, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Kiribati, Maldives, Mongolie, Népal, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, République démocratique populaire lao, Samoa, Sri Lanka, Timor-Oriental, Tonga, Tuvalu, Vanuatu et Viêt Nam.

le Mozambique, le Myanmar/la Birmanie, le Népal, le Pakistan, les Philippines et certains pays de l'ASEAN les plus touchés par les catastrophes naturelles et anthropiques. L'UE a fourni des articles de première nécessité ou des équipes de secours en réponse à des situations d'urgence ou à des catastrophes et continuera de soutenir le renforcement des capacités en matière de gestion des catastrophes avec des organisations telles que le centre de coordination de l'aide humanitaire de l'ASEAN (**centre d'aide humanitaire**). Des actions dans le cadre de la Coalition pour des infrastructures résilientes aux catastrophes seront également envisagées.

Le système mondial de navigation par satellite européen offrira un nouveau service de diffusion de messages d'alerte par l'intermédiaire de l'infrastructure Galileo. Une collaboration est en cours avec le Japon en vue de l'élaboration d'un format commun de message d'urgence. Le service Copernicus de gestion des urgences de l'UE continue de soutenir les efforts de secours déployés par les pays de la région indo-pacifique et fournit des informations d'alerte précoce et de suivi sur les inondations, les sécheresses et les incendies de forêt.

5. MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION: MESURES CLES

L'UE intégrera cette stratégie dans les dialogues existants avec ses partenaires régionaux et multilatéraux et coordonnera les approches à l'égard de la région indo-pacifique avec les États membres de l'UE. La mise en œuvre de cette stratégie sera renforcée par la tenue de sommets, de réunions ministérielles et de dialogues, ainsi que par de futurs accords avec les partenaires de la région. Le Parlement européen sera tenu pleinement informé.

La mise en œuvre de la stratégie sera financée par plusieurs sources – y compris l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (IVDCI) — L'Europe dans le monde, – conformément à son champ d'application. L'UE maximisera l'impact de son budget en mettant en œuvre des garanties et des instruments financiers mixtes soutenus par le Fonds européen pour le développement durable «Plus» afin de garantir une large mobilisation du financement en faveur du développement, notamment du secteur privé, en coopération avec les institutions financières européennes et internationales.

Principales mesures proposées par l'UE:

- *coopération avec les partenaires de la région indo-pacifique afin de mettre en place des **chaînes de valeur** mondiales plus résilientes et plus durables au moyen de la diversification des relations commerciales et économiques et de l'élaboration de **normes et réglementations** technologiques conformes aux valeurs et aux principes de l'UE;*
- *conclusion des **négociations commerciales** de l'UE avec l'Australie, l'Indonésie et la Nouvelle-Zélande; reprise des négociations commerciales et ouverture de négociations sur les investissements avec l'Inde; conclusion d'un accord de partenariat économique avec la Communauté de l'Afrique de l'Est; évaluation de la possibilité de reprise des négociations commerciales avec la Malaisie, les Philippines et la Thaïlande, et négociation éventuelle d'un accord commercial interrégional avec l'ASEAN;*
- *conclusion d'**accords de partenariat et de coopération** (APC) avec la Malaisie et la Thaïlande; ouverture de négociations en vue d'un APC avec les Maldives et conclusion*

du prochain accord de partenariat entre l'UE et les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP);

- *conclusion d'**alliances et de partenariats verts** avec les partenaires de la région indo-Pacifique ayant la volonté et l'ambition de lutter contre le changement climatique et la dégradation de l'environnement;*
- *renforcement de la gouvernance des océans dans la région, au moyen notamment d'un soutien accru de l'UE aux systèmes de **gestion et de contrôle des pêches** des pays de la région indo-pacifique, de la **lutte contre la pêche INN** et de la mise en œuvre d'accords de partenariat dans le domaine de la pêche durable;*
- *expansion du réseau de **partenariats numériques** avec des partenaires de la région indo-pacifique et examen de la possibilité de conclure de nouveaux accords de partenariat numérique;*
- *intensification de la mise en œuvre des partenariats de connectivité avec l'Inde et le Japon; soutien aux partenaires dans le cadre de la mise en place d'un environnement réglementaire approprié, et facilitation de la mobilisation des fonds nécessaires afin d'améliorer la **connectivité** sur le terrain entre l'Europe et la région indo-pacifique;*
- *approfondissement de la coopération en matière de recherche et d'innovation dans le cadre d'**Horizon Europe**; examen de l'adhésion à ce programme par des partenaires de la région indo-pacifique éligibles attachés aux mêmes valeurs, tels que l'Australie, le Japon, la Nouvelle-Zélande, la République de Corée et Singapour;*
- *étude des moyens permettant de renforcer les **déploiements navals** par les États membres de l'UE afin de contribuer à protéger les lignes maritimes de communication et la liberté de navigation dans la région indo-pacifique, tout en renforçant la capacité des partenaires de la région à assurer la **sécurité maritime**;*
- *renforcement du **soutien aux systèmes de soins de santé et à la préparation aux pandémies** en faveur des pays les moins avancés de la région indo-pacifique, grâce à l'intensification de la recherche collaborative sur les maladies transmissibles dans le cadre du programme de recherche Horizon Europe.*

La Commission et le haut représentant invitent le Parlement européen et le Conseil à approuver l'approche exposée dans la présente communication conjointe et à travailler de concert à la mise en œuvre des actions qui y sont décrites et à leur réexamen.
